



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 05-11-2025 /

Dossier complet le : 03-12-2025 /

N° d'enregistrement : 008364/KK P

1 Intitulé du projet

Dragage d'entretien de la passe d'entree et du bassin du Lycee de la Mer du port du Barrou.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

REGION OCCITANIE

Raison sociale

Region Occitanie Pyrenees Mediterranee

N° SIRET

20005379100014

Type de société (SA, SCI...)

Collectivites territoriales

Représentant de la personne morale ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

DELGA

Prénom(s)

Carole

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
25. Extraction de minéraux	par dragage marin ou fluvial., 25A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Dragage mécanique de la passe d'entrée du port du Barrou (matériaux sableux, non contaminés, environ 350 m³) et du bassin est du Lycée de la Mer (Région Occitanie) (matériaux vaseux, contaminés, environ 100 m³). Les matériaux seront transportés en barges jusqu'à une parcelle de la Région sur la commune de Frontignan. Un bassin de deshydratation sera formé avec les sols en présence, sur un terrain libre de 1 890 m² qui a fait l'objet d'un nettoyage pour enlever les dépôts sauvages. Les terres en place serviront à former les merlons du bassin, qui sera étancheifié. Compte tenu de leur qualité (absence de dépassement des seuils N1/N2, couleur gris clair, les sables deshydratés seront proposés en rechargement de plage aux communes du pourtour de l'étang de Thau). Les vases, qui présentent un dépassement N2 en cuivre et N1 en HAP, seront envoyées en plateforme de traitement DND après deshydratation. Le temps de dragage est estimé à 5 jours ouvrés, toutes zones confondues.

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à rétablir la cote des fonds dans le port du Barrou à -1,5 mNGF-IGN69. L'ensablement de la passe d'entrée et l'envasement du bassin Est ne permettent plus le maintien de certaines activités de formation du Lycée de la Mer.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le dragage mécanique s'appuie sur la mise en oeuvre d'un atelier maritime "pontonn-pelle", c'est-à-dire une pelle mécanique embarquée sur un ponton flottant stabilisé. Il sera accompagné d'une ou plusieurs barges d'une capacité de 20 m³ pour assurer le transport des sédiments à terre. Le phasage est le suivant : 1) Dragage et égouttage des sables (350 m³ ; cycles d'égouttage de 24h) ; 2) Dragage et égouttage des vases (100 m³ ; égouttage sur 6 à 8 mois). Les matériaux seront convoyés directement jusqu'à un quai de déchargement sur le Canal du Rhône à Sète, au plus près de la parcelle de la Région. Ils seront alors repris à l'aide d'une pelle mécanique pour être chargés en tracto-benne étanche, en vue de leur transport jusqu'au bassin de déshydratation. Alternativement, les matériaux pourront être transportés intégralement par voie routière depuis le port, en camion-bennes étanches. Dans ce cas, ils seront repris à terre par une pelle mécanique depuis la digue carrossable du bassin des mas conchylicoles. La parcelle de la Région Occitanie dispose d'un accès routier. Le volume de matériaux égouttés dans le bassin n'excèdera jamais 100 m³. Les eaux d'égouttage seront filtrées sur bottes de paille. Elles seront analysées pour apprécier leur conformité vis-à-vis des seuils R1 : en l'absence de dépassements, et en accord avec la Police de l'Eau, elles pourront être rejetées dans l'étang de Thau, en arrière d'un barrage anti-MES. En cas de non conformité, les eaux d'égouttage seront éliminées par évaporation : un bassin collecteur, d'une superficie 200 m² permettra d'accueillir un volume de 50 m³ (hypothèse haute pénalisante), soit une lame d'eau de 50 cm maximum. Son dimensionnement permet de recueillir une pluie trentennale sur 24h.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Non concerne.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à Autorisation au titre des articles L.214-1 à 6 du Code de l'Environnement ; la rubrique de la nomenclature concernée par l'opération de dragage : 4.1.3.0. Dragage et/ ou rejet y afférent en milieu marin (dépassement N2 en cuivre)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
(A) Sables a draguer (materiaux sans depassements N1/N2) (B) Vases a draguer et a evacuer apres deshydratation (Cuivre > N2)	((A) 350 et (B) 100, m3)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 112 Voie : Rue des Cormorans

Lieu-dit :

Localité : 112 Rue des Cormorans 34200 Sete

Code postal : 34200 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 3°40'27"E Lat. : 43°25'23"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Sete (approuve 10/2/2014, modification n°7 en date du 24/6/2024) : Zone UPc PLU de Frontignan (approuve 7/7/2011, revision approuvee 6/2/2025) : Zone NA + coupure d'urbanisme

Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	ZNIEFF terrestre de type 1 : « Etang de Thau » (910014602) ; en superposition partielle ; ZNIEFF terrestre de type 2 : « Complexe paludo-laguno-dunaire de Bagnas et de Thau » (910006980) ; en superposition partielle.
En zone de montagne ?	☐	☒	RAS
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	RAS
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Sete et Frontignan
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	RAS

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	PPBE et CBS echeance 4 approuve par AP le 18 juillet 2024. Pour la deshydratation des materiaux sur la parcelle DK0044 (a proximite de la D2, commune de Frontignan). Le cas echeant, si le transport des materiaux du port du Barrou (Sete) jusqu'a la parcelle de la Region Occitanie (Frontignan) se fait par voie routiere.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	RAS
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	RAS
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Le port du Barrou est en zone RU (alea fort submersion) ; les travaux sont exclusivement realises sur le plan d'eau. La zone libre d'occupation de la parcelle DK0044 a Frontignan ou les materiaux seront deshydrates n'est pas
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRI de Sete et Frontignan approuves le 25 janvier 2012.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Quai de débarquement le long du Canal du Rhone a Sete dans perimetre de l'ancien depot petrolier Essences et Carburants de France. Toutefois, le projet implique uniquement la circulation d'engins sur cet espace : aucune terrassement n'est necessaire.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	RAS
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	RAS
Dans un site inscrit ?	☐	☒	RAS

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	ZPS « Etang de Thau et lido de Sete a Agde » (FR9112018), en superposition partielle (passe d'entree du Barrou). ZSC « Herbiers de l'etang de Thau » (FR9101411), en superposition partielle (passe d'entree du Barrou).
D'un site classé ?	☐	☒	RAS

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Hormis l'eau de l'etang recuperee avec le godet de la pelle mecanique utilisee pour le dragage, le projet n'implique pas de prelevement d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	RAS
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les materiaux sableux ne presentant pas de contamination (absence de depassement des seuils N1/N2) seront proposes aux communes du pourtour de l'etang pour du rechargement de plage. Les vases contaminees (Cuivre > N2 et HAP > N1) seront evacuees en plateforme de traitement DND apres deshydratation.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Les merlons du bassin de deshydratation seront formes avec les terres en presence (zone libre d'occupation, recemment nettoyyee des depots sauvages, constituee de remblais)
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	RAS

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☒	Non concerne.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	250 m2 d'herbier a Zostere sont impactes par le dragage dans la passe d'entree. Les 28 grandes nacles dans la zone de travaux, ainsi que 6 individus dans un perimetre de 5 m au-dela de la zone draguee seront transplantés en amont des travaux. De nombreux sites proches ou distants sont susceptibles de convenir pour l'accueil de ces 34 Pinna nobilis : le choix definitif sera valide en
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Pour la partie marine, Grandes nacles et Zostere ne figurent pas aux FSD. Pour la deshydratation, la parcelle a fait l'objet d'un nettoyage sur 1 890 m2 pour enlever les depots sauvages.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	RAS
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	RAS
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Alea submersion pour le port du Barrou, ou les travaux sont exclusivement maritimes et de courte duree (5 jours).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Travaux de dragage confines par barrage anti-MES. Transport terrestre en camion-benne etanche. Bassin de deshydratation etancheifie par geomenbrane.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Absence d'E. Coli dans les sediments a draguer. Tests HP14 negatifs. POPs a l'etat de traces, sous les seuils EU. Materiaux contamines evacues en plateforme de traitement DND

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le transport maritime par barge sera privilegie (capacite unitaire d'environ 20 m3). Si transport terrestre, il sera marginal, compte tenu des faibles volumes : 10 a 20 A/R par jour, sur 5 jours.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Bruit de travail des pelles mecaniques, camions de transport. Les engins seront conformes aux normes d'emissions sonores.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	RAS
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	RAS
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	RAS
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	RAS
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	RAS
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	RAS
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	RAS
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	RAS
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Les eaux d'egouttages seront collectees dans un bassin de 200 m2 : celles issues des sables seront rejetees dans l'etang ; celles issues des vases seront analysees.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Elles seront rejetees dans l'etang de Thau si conformes aux seuils R1 et avec accord de la Police de l'Eau. Sinon, elles seront eliminees par evaporation (bassin dimensionne a cet effet).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	RAS
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les 100 m3 de vases du bassin du Lycee de la Mer seront envoyes en plateforme de traitement DND. Les eventuels macro-dechets collectes lors du dragage seront stockes en benne etanche et evacues en filiere adaptee.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Projet eloignee de tout site classe, inscrit, monument historique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	RAS

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les vases du bassin du Lycee de la Mer presentent une contamination en cuivre (>N2) et en HAP (>N1) et seront evacuees en plateforme de traitement DND (pas de restitution au milieu). Les sables de la passe d'entree en revanche sont propres (absence d'E. Coli et de depassement N1/N2) et seront valorises en rechargement. Des Grandes Nacres sont presentes dans et en limite du chantier de dragage (34 individus vivants). 250 m2 d'herbier de Zostere sont impactes par les travaux dans la passe d'entree (soit 0,00002 % de l'herbier a l'echelle de l'etang de Thau). Les eaux d'egouttage seront rejetees dans l'etang apres filtration sur botte de paille. Elles seront eliminees par evaporation en cas de conformite aux seuils R1 (le bassin de recueil etant dimensionne a cet effet). La deshydratation est realisee hors site Natura 2000, sur une zone libre

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

- Les 34 Grandes Nacres seront transplantées en amont des travaux dans une zone présentant des conditions optimales pour leur survies (A5.b). - Des barrages anti-MES seront mis en oeuvre afin de confiner les travaux de dragage, la zone de reprise a quai des matériaux (si transport par barges), ainsi que la zone de rejet des eaux d'égouttages (si conformes aux seuils R1) (R2.1k) - Un suivi de la turbidité sera également réalisé à proximité des zones confinées évoquées ci-dessus. - Les eaux d'égouttages seront collectées après filtration sur bottes de pailles dans un bassin suffisamment vaste pour permettre leur évaporation. - Les déchets seront collectés et stockés dans des bennes, puis traités par les filières adaptées (E3.1a). - Les moyens de lutte contre les pollutions accidentelles (absorbant, barrages flottants, etc.) seront disponibles à proximité des zones en travaux (R2.1d). - L'emplacement des stationnements et la procédure à tenir en cas de pollution accidentelle seront clairement explicites et affichés au niveau de la base vie (A6.1a). - Les engins de chantier posséderont les garanties nécessaires à leur bon fonctionnement (certificats de CT...). - La maintenance des engins sera réalisée exclusivement en dehors du site (opération de vidanges, réparation de flexibles hydrauliques, approvisionnement en carburant...). - Les engins de chantiers devront être conformes à la réglementation relative aux émissions sonores.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu : de la nature et la consistance des travaux (dragage mecanique confine par barrage anti-MES, faibles volumes dragues) ; de l'application de la sequences ERCa (transplantation des individus vivants de Pinna Nobilis en amont des travaux ; utilisation de barrages anti-MES, etc.) ; de l'absence d'incidences notables sur les habitats, la faune et la flore d'interet du reseau Natura 2000 ; des mesures de suivi de la turbidite en phase chantier ; il n'apparait pas necessaire de soumettre le projet a une evaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables



Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus



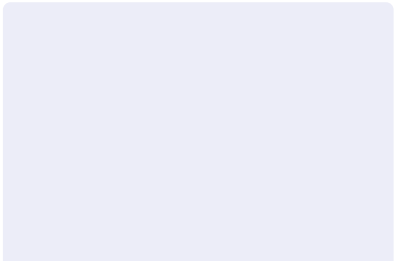
Nom SAUSSOTTE

Prénom Alain

Qualité du signataire Technicien

À Montpellier

Fait le 05-11-2025 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)